

---

*Quand la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes accrédite les avertissements du SNPTES*

---

Le SNPTES-UNSA, à maintes reprises, a rappelé, notamment lors des séances du CNESER, que certaines formations de l'enseignement supérieur privé profitent d'un système un peu trop libéral pour offrir à des nouveaux bacheliers des formations aux frais d'inscriptions élevés et dont les qualités laissent à désirer. Pour schématiser, ces quelques escrocs de l'enseignement supérieur privé derrière des noms, des sigles et des publicités aguichantes, profitent du manque d'informations de nombreux jeunes bacheliers et de leurs proches pour leur vendre du vent contre plusieurs milliers d'euros annuels de frais d'inscription auxquels s'ajoutent, bien entendu, les frais liés à la vie d'étudiant. Pour le SNPTES, ce système bien huilé porte préjudice, principalement, aux jeunes bacheliers et à leurs familles, souvent modestes, qui ne disposent pas, pour diverses raisons, des « codes » ou des « clefs » leur permettant de se retrouver dans l'offre de formation offerte aux néo-bacheliers. La situation est d'autant plus choquante que certains de ces établissements sont présents dans l'offre de formation affichée, officiellement, sur Parcoursup et bénéficient, aussi souvent, d'un label « contrôlé par l'Etat » ...

Cette position du SNPTES a été confortée, récemment, par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes qui a enquêté sur un panel de 80 établissements privés et qui, au final, a dressé « 72 avertissements, 38 injonctions et 4 procès-verbaux pénaux, dont 2 ont conduit à un contentieux ».

Le SNPTES précise que l'enquête de la Direction générale, c'est logique, ne portait que sur les aspects de la protection économique du consommateur. Une autre enquête, ou une inspection générale, permettraient, n'en doutons pas, de démontrer que certaines de ces formations sont de piètre qualité.

Il est enfin paradoxal de voir que, sous certains aspects, le ministère se montre plus souple avec ce type de marchands de rêve, c'est le cas avec l'obligation d'adosser une formation supérieure à une recherche scientifique effective. Cette obligation, c'est une bonne chose, étant fortement contrôlée lors de l'accréditation des formations publiques et très peu pour le privé, à un tel point que certains établissements privés sont labellisés avec une pseudo-équipe de recherche composée d'un demi-équivalent temps plein de chercheur !

Le SNPTES demande donc au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de mettre en place un contrôle, a priori et a posteriori, de la formation réelle de ces formations privées.

*Choisy-le-Roi, le 06 décembre 2022*

| A consulter également,

- [CNESER, Grade de master, l'État trop laxiste av...Portail SNPTES](#)
- [Protection du consommateur : l'enseignement privé supérieur peut mieux faire | economie.gouv.fr](#)